

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FÔRESTIÈRES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes	BREVES	Avril 92
		N°34

Proposition en vue de la constitution de sept projets de
préaménagement et d'aménagement - à finalité principale
de production - couvrant approximativement 1.400.000 hectares.

En 1981, le secrétariat d'Etat aux Forêts et à la mise en valeur des Terres prenait la décision de constituer, dans le cadre de l'organisation territoriale de l'O.N.T.F., un projet spécialement consacré à la poursuite des recherches entamées en 1968 par le personnel du C.A.R.E.F* en vue de trouver une solution à la question de la préparation à l'aménagement de forêts n'ayant jamais bénéficié de traitements sylvicoles. Le projet Pinerale de Saida fut officiellement créé en mai 1981 et la méthode du préaménagement, après avoir fait l'objet de nombre d'écrits et d'expertises, a été codifiée en 1989 dans un ouvrage réalisé avec le concours financier de la C.E.E et l'aide - comme la caution intellectuelle - de l'université belge de Louvain. Quelques années auparavant, les responsables du vice-ministère de l'Environnement et des Forêts paraissaient juger l'expérience suffisamment probante pour envisager son extension à plus grande échelle. C'est ainsi qu'à l'invite expresse du responsable du secteur forestier de l'époque, fut élaboré un projet de préaménagement de 200.000 ha couvrant une partie substantielle de la pineraie oranaise. Il s'agissait de réaliser, sur un territoire forestier pratiquement d'un seul tenant, une opération de mise en valeur qui procéderait d'une démarche globale, confrontée depuis longtemps à l'épreuve du terrain et rigoureusement planifiée. L'objectif argumenté de l'entreprise consistait à réunir les conditions indispensables à la mise au point d'aménagements intensifs concrets considérés principalement sous l'angle de la production ligneuse.

Fin 1986-début 1987, quelques semaines à peine après l'approbation du projet par les instances concernées - y compris le ministère de la planification - la hiérarchie forestière de la wilaya de Saida décidait de recourir à son tour, et une nouvelle fois aux habituelles initiatives intempêtes relevant concomitamment du délit de droit commun et de l'arbitraire administratif en vue de vider de son contenu le programme envisagé. Par la suite, on assista effectivement sur le terrain à une série d'interventions désordonnées, dénuées de finalité positive, ne disposant

* Le C.A.R.E.F. est une commission décisive de préposés de la circonscription de Saida, créée en 1968 dans le cadre de l'ancienne conservation d'Alger.

pas de contrepartie aux dépenses engagées sauf à considérer que des versements financiers destinés à susciter un solde positif virtuel dans la comptabilité de l'O.N.T.F constituent une prouesse professionnelle. A titre d'illustration, le nouveau directeur du projet Pinerale, a fait procéder en 1988, malgré les réserves réitérées de son personnel technique, - ouvriers compris - à "l'élagage" de fourrés naturels de pin d'Alep dans la forêt d'Oum-Graf sous prétexte semble-t-il que des clauses contractuelles d'un marché conclu avec le service forestier de la wilaya de Saida imposait pareil massacre rémunéré sur fonds publics.

Sur un autre plan, les forêts d'Oranie, dont celles des monts de Daia et de Saida, ne croissent pas uniquement sur des reliefs plats ou peu pentus contrairement à la croyance parfois inconsidérément colportée par des forestiers. Or pour que le préaménagement représente une méthode cohérente il s'ensuit obligatoirement que les territoires sylvestres situés en terrain abrupt fassent l'objet d'une prise en charge à l'étape de la mise en place des réseaux de compartimentage et de desserte qui, cette fois, seront assis à une densité non uniforme. Ces considérations simples - autant dire ces lapalissades - admises, et en application d'une décision prise conjointement à la fin de l'année 1986 par les responsables centraux et locaux de l'administration forestière et de l'O.N.T.F, un plan visant à constituer une zone de démonstration de préaménagements non rectilignes fut élaboré en décembre de la même année en prévision de son application en 1987 dans la forêt domaniale de Tafrent, toujours dans la wilaya de Saida. C'est sans doute la crainte de voir un jour la forêt de Tafrent épargnée par l'arsenal des moyens habituels de destruction qui la rongent à grande allure: incendies, paturage, défrichements, coupes, qui amena la hiérarchie forestière de Saida, confortée par l'appui d'autres centres de décision, à donner un coup d'arrêt au projet d'extension du préaménagement.

En mai 1991, l'ancien directeur du Fonds national forestier qui avait, en 1986, approuvé le programme précédemment évoqué, est nommé à la tête de l'agence nationale des Forêts. Dès pratiquement son installation dans ses nouvelles fonctions, il demande, par note en date du 18 juin 1991, aux conservateurs de Saida et de Sidi-bel-Abbès comme à l'inspecteur régional d'Oran pour l'A.N.F, la réactivation du projet laissé en suspens de même que l'établissement du bilan des réalisations menées à leur terme dans le cadre des actions de préaménagement. Sans grande surprise, ce fut un verbiage confus et tendancieux qui tint lieu de réponse officielle. Malgré cette preuve supplémentaire de mauvaise volonté flagrante, le directeur général de l'A.N.F persiste à affirmer que l'importante fraction de l'encadrement forestier hostile à la réhabilitation du patrimoine sylvestre n'a pu être encore amenée à résipiscence et qu'il convient de poursuivre les efforts destinés à la mise au point de techniques et de

programmés affectés de préaménagement, d'aménagement et de sylviculture.

Aussi, sont énumérés ici les territoires - qu'ils relèvent du préaménagement orthogonal ou non rectiligne - proposés pour leur regroupement en sept projets couvrant au total approximativement 1.400.000 hectares et ayant pour centres de décision : le premier, Telagh ; le deuxième, Frennda ; le troisième El-Bayadh ; le quatrième, Sebdou ; le cinquième, Djelfa ; le sixième, El-Kantara ; le septième, Bouh'mama .

1. Le premier projet (direction regionale de Telagh).

1.1 Forêts Inclues dans le projet.

1.1.1 Wilaya de Saida.

- Forêts domaniales.

- Fenouane	2.537 ha
- Maulif	2.697 ha
- Tendfelt	7.395 ha
- Djafra-Cheraga	10.156 ha
- Oued-Sefioune	6.126 ha
- Touta	421 ha
- Doui-Tabet	5.517 ha
- Tafrent	7.000 ha
- Oukar-Zebboudj	3.550 ha

- Forêts particulieres.

- Doui-Tabet	900 ha
- Tafrent	1.200 ha
- Hounet	1.000 ha

1.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbes.

- Forêts domaniales.

- Zégla	56.634 ha
- Bou-Yetas	14.564 ha
- Touazizine	12.244 ha
- Zid-el-Moumen	4.888 ha
- Khodida	3.996 ha
- Beni-Mathar	9.600 ha
- Ain-el-Hadjjar	3.387 ha
- Toumiet	5.662 ha
- Louza	3.933 ha
- Kounteida	4.261 ha
- Baudens	6.928 ha
- Tenira	9.231 ha
- Guetarnia	10.070 ha
- Takrouma	2.219 ha
- Stamboul	1.219 ha
- Moxi	788 ha
- Khamissi	478 ha
- Bou-Heddair	248 ha
- Eghti	1.246 ha

- Forêts communales.

- Taoutila	5.582 ha
- Sidi-bel-Abbes	430 ha
- Sidi-bel-Youb	2.400 ha

- Sidi-Youssef	4.000 ha
- Friguig	400 ha
- Tametfouna	888 ha
- Safsafia	500 ha
- Goubirat	2.500 ha
- Araho	1.200 ha
- <u>Forêts sectionales.</u>	
- Masser	909 ha
- Tilmouni	898 ha
- Sidi-bou-Yahia	472 ha
- Oued-Riab	370 ha
- Tifiles	1.100 ha

soit 221.744 ha dont 48.499 ha dans la wilaya de Saida et 173.245 ha dans celle de Sidi-bel-Abbes.

1.2 Echéancier*

L'échéancier proposé figure dans la notice n° 161 de mars 1989.

* Le deuxième projet (direction régionale de Frenda).

2.1 Forêts incluses dans le projet.

2.1.1 Wilaya de Saida.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Hassasna	33.665 ha
- Tircine	3.177 ha
- Aïoun-el-Branis	5.825 ha
- <u>Forêt communale.</u>	
- Hassasna	6.500 ha
- <u>Forêts particulières.</u>	
- Tircine	6.000 ha
- Hassasna	6.000 ha
- Tifrit	2.400 ha
- Tafraoua	2.000 ha
- Souk-el-Barbata	1.800 ha
- Ain-Sultan	1.600 ha
- Aouazalel	1.400 ha

2.1.2 Wilaya de Tiaret.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Tagdempt	4.792 ha
- Ouled-bou-Affan	3.136 ha
- Sdama-Chergui	35.000 ha
- Sdama-Gharbi	47.000 ha

* Les échéanciers ne sont relatifs qu'aux opérations relevant du "aménagement", qu'il soit orthogonal ou non rectiligne.

- Nador	41.894 ha
- Recharge	6.986 ha
- <u>Forêt communale.</u>	
- Nador	2.200 ha

soit 211.375 ha dont 70.367 ha dans la wilaya de Saida et 141.008 ha dans celle de Tiaret.

2.2 <u>Echéancier.</u>	1992 : 10.000 ha
	1993 : 20.000 ha
	1994 : 30.000 ha
	1995 : 30.000 ha
	1996 : 30.000 ha
	1997 : 30.000 ha
	1998 : 30.000 ha
	1999 : 30.000 ha

3. Le troisième projet (direction régionale d'El-Bayadh).

3.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

3.1.1 Wilaya de Laghouat.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Aflou	15.430 ha
- Ouaren	30.000 ha
- <u>Forêt communale.</u>	
- Aflou	23.000 ha
- <u>Reboisements.*</u>	20.000 ha

3.1.2 Wilaya d'El-Bayadh.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Djebel Bou-Derga	2.000 ha
- Djebel Oustani	1.800 ha
- Djebel Ksel	5.000 ha
- Djebel Bou-Daoud	2.500 ha
- Djebel Bou-Noughta	1.000 ha
- Reboisements	20.000 ha

3.1.3 Wilaya de Naama.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Ras-Touil-Morghad	8.000 ha
- Djebel Aissa	6.000 ha
- Djebel Mekter	15.000 ha
- Djebel Mzi	5.000 ha
- <u>Reboisements.</u>	20.000 ha

soit 174. 730 ha dont 88.430 ha dans la wilaya de Laghouat, 32.300 ha dans celle d'El-Bayadh et 54.000 ha dans la wilaya de Naama.

*Principalement ceux réalisés dans le cadre du Barrage vert. En l'absence de données précises, les surfaces mentionnées ne représentent qu'un ordre de grandeur très approximatif.

2. Evolution de l'aire.

1992 :	5.000 ha
1993 :	10.000 ha
1994 :	20.000 ha
1995 :	20.000 ha
1996 :	30.000 ha
1997 :	30.000 ha
1998 :	30.000 ha
1999 :	30.000 ha

Le quatrième projet (direction régionale de Sebdou).

1. Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

4.1.1 Wilaya de Tlemcen.

- Forêts domaniales.

- Djebel Assas	5.305 ha
- Meurbah	5.052 ha
- Zerdeb	2.381 ha
- Sidi-Hamza	1.245 ha
- Ain-es-Souk	1.307 ha
- Titmokren	2.030 ha
- Sebdou	1.588 ha
- Ouled-Nehar	12.000 ha
- El-Khemis	18.977 ha
- Beni-bou-Said	13.286 ha
- Azail	8.989 ha
- Le Kef	1.795 ha
- Hafir	9.872 ha
- Tameksalet	1.892 ha
- Yfri	1.076 ha
- Tlemcen	273 ha
- Zariffet	962 ha
- Oued-Merdja	215 ha
- Bouchouk	352 ha
- Tessera-M'ramet	1.138 ha

- Forêts communales.

- Oued-Chouly	3.070 ha
- Yfri	12.000 ha
- Beni-Smir	10.000 ha
- Ain-Ghoraba	291 ha
- <u>Reboisements.</u>	10.000 ha

4.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbès.- Forêts domaniales.

- Djebel-Ouargla	7.217 ha
- Djebel-Takfart	5.607 ha
- Slissen	38.580 ha

soit 176.294 ha dont 125.096 ha dans la wilaya de Tlemcen et 51.404 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

4.2 Echéancier.

1993 :	5.000 ha
1994 :	10.000 ha
1995 :	20.000 ha
1996 :	20.000 ha
1997 :	30.000 ha
1998 :	30.000 ha
1999 :	30.000 ha
2000 :	30.000 ha

5. Le cinquième projet (direction régionale de Djelfa).5.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.5.1.1 Wilaya de Djelfa.- Forêts domaniales.

- Senalba-Chergui	20.000 ha
- Senalba-Gharbi	43.300 ha
- Sahari-Guebli	31.800 ha
- Sahari-Dahri	29.155 ha
- Djelal	7.300 ha

- Reboisements.

- Moudjebara	12.000 ha
- Autres	18.000 ha

5.1.2 Wilaya de M'sila.- Forêts domaniales.

- Djebel-Messaad	33.000 ha
- Medjedel	22.000 ha
- Zemra	7.300 ha
- Bou-Denzir	750 ha
- Sfoi	7.000 ha

- Reboisements.

20.000 ha

soit 251.605 ha dont 161.555 ha dans la wilaya de Djelfa et 90.050 ha dans celle de M'sila .

5.2 Echéancier.

1993 :	20.000 ha
1994 :	20.000 ha
1995 :	30.000 ha

1996 : 30.000 ha
 1997 : 30.000 ha
 1998 : 30.000 ha
 1999 : 30.000 ha
 2000 : 30.000 ha
 2001 : 30.000 ha

6. Le sixième projet (direction régionale d'El-Kantara).

6.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

Wilaya de Batna.

Forêts domaniales.

- Belezma	58.569 ha
- Oued-Soltane	2.404 ha
- Bou-Arif	14.235 ha
- Metlili	17.193 ha
- Djebel-Nouaceur	10.162 ha
- Aurès	40.000 ha
- S'gag	16.626 ha
- Ich-Ali	6.821 ha
- Oued-Fedhala	22.830 ha
- Beni-bou-Slimane	5.441 ha
- Djebel-Fedjoudj	6.787 ha
- Djebel-Krouchen	600 ha

Forêts communales.

- Ressira	3.500 ha
- El-Kantara	585 ha
- Seygana	2.587 ha
- Stah-Dekla	1.583 ha

Reboisements. 20.000 ha

soit 229.923 ha situés dans la wilaya de Batna .

6.2 Echéancier.

1993 : 10.000 ha
 1994 : 20.000 ha
 1995 : 20.000 ha
 1996 : 30.000 ha
 1997 : 30.000 ha
 1998 : 30.000 ha
 1999 : 30.000 ha
 2000 : 30.000 ha
 2001 : 30.000 ha

7. Le septième projet (direction régionale de Bouh'mama.7.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.Wilaya de Khenchela.Forêts domaniales.

- Beni-Imloul 58.508 ha
- Beni-Oudjana 44.000 ha
- Ouled-Yacoub 22.404 ha

Forêts communales.

- Oued-Tamza 1.500 ha
- Ensigna 1.176 ha
- Boudeghem 1.004 ha
- Khenchela 406 ha
- Remila 1.026 ha

Reboisements. 20.000 ha

soit 150.024 ha situés dans la wilaya de Khenchela.

7.2 Echéancier.

- 1993 : 10.000 ha
- 1994 : 20.000 ha
- 1995 : 30.000 ha
- 1996 : 30.000 ha
- 1997 : 30.000 ha
- 1998 : 30.000 ha

8. Récapitulation par direction régionale.

- Direction régionale de Telagh : 221.744 ha
 - Direction régionale de Frenda : 211.375 ha
 - Direction régionale d'El-Bayadh : 174.730 ha
 - Direction régionale de Sebdou : 176.294 ha
 - Direction régionale de Djelfa : 251.605 ha
 - Direction régionale d'El-Kantara : 229.923 ha
 - Direction régionale de Bouh'mama : 150.024 ha
- soit au total 1.415.695 ha

Nota.

- Avant la mise en application de ces propositions, les superficies forestières indiquées, comme leur appartenance territoriale, devront être vérifiées par les services locaux de gestion.
- Les territoires forestiers inclus dans ces projets seront discriminés en fonction de la technique de préaménagement à y appliquer.
- Par reboisement on entend principalement les plantations effectuées dans le cadre du Barrage vert . Les étendues mentionnées ne correspondent pas à des résultats d'inventaires : elles sont à considérer comme le produit d'une très approximative estimation .

- Le premier projet de préaménagement (direction régionale de Telagh) accusant un important retard, il convient d'insister sur la nécessité - avant toute nouvelle intervention - d'établir un bilan des réalisations effectuées entre 1986 et 1991 en complétant les sommiers déjà ouverts ou en ouvrant de nouveaux pour les entités forestières de création récente.
- Le réseau primaire de la forêt de Hassasna - de nature orthogonale - sera assis à partir de repères géographiques identifiés grâce au prolongement des lignes ouvertes dans les forêts de Lalla-Setti et de Faid-Larbi .
- Le bilan des réalisations liées au projet Barrage vert sera établi dans une optique sylvicole. Ainsi apparaitront nettement les ajustements permettant de meilleures performances sur les plans économique et écologique.
- La vocation de production de la forêt algérienne a été clairement défendue dès 1872 par l'aménagiste français Tassy . Le programme proposé ici vise principalement à conforter - une nouvelle fois - cette fonction économique incontournable mais hélas perdue de vue depuis longtemps par la majorité des éléments constituant l'encadrement de notre corporation .
- Les échéanciers indiqués ne se rapportent qu'aux opérations de préaménagement.
- Des notices ultérieures devront préciser le coût des interventions compte tenu des prix actuels pratiqués par les entreprises spécialisées comme de la nature et de la densité des équipements à mettre en place dans le cas de préaménagements non rectilignes.
- Le présent travail se veut l'ébauche de l'Atlas des forêts d'Algérie - ou de l'inventaire du patrimoine sylvestre algérien - que l'administration forestière envisage de réaliser avec le concours d'institutions internationales .
- Le choix des références bibliographiques mentionnées ci-après n'est pas fortuit . Le contenu des écrits cités se rapporte directement ou de manière plus ou moins évidente à l'objet signalé dans le paragraphe précédent .
- Les bois mobilisés à l'occasion des opérations de préaménagement et d'aménagement seront dans une première étape destinés à l'élaboration de produits à la fois très demandés et faisant appel à des technologies maîtrisées : panneaux de particules, panneaux de fibres, panneaux lattés, papier et - dans une moindre mesure - menuiserie ordinaire . La généralisation de la pratique sylvicole permettra - à plus long terme - d'envisager par exemple une production conséquente de sciages de qualité acceptable .

Références.

1. M.Tassy
1872 Rapport adressé à M. le gouverneur de l'Algérie. Typographie A.Hennuyer. Paris. 54 p .
2. G.Huffel
1927 Les méthodes de l'Aménagement Forestier en France. Annales de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts et de la Station de Recherches et Expériences. Nancy. Tome 1, fascic. 2, 229 p .
3. R.Putod
1930 Le Pin d'Alep dans la région est du Dahra (Cherchell). Minutes d'un mémoire d'ingénieur des Eaux et Forêts. Ec. Nat. Eaux et Forêts. Nancy. 49 p .
4. P.Seltzer
1946 Le climat de l'Algérie. Imprimeries "La Typo-litho" et J. Carbonel Réunies. Alger. 219 p .
5. Minist. de
l'Agric.
1947 Code forestier (Loi du 19 décembre 1854). Imprimerie J. de Clercq. 594 Chaussée de Jette; Bruxelles .
6. P.Boudy
1948 Economie forestière nord-africaine. Tome 1. Milieu physique et milieu humain. Editions Larose. 686 p .
7. P.Boudy
1955 Economie forestière nord-africaine. Tome 4. Description forestière de l'Algérie et de la Tunisie. Editions Larose. 483 p .
8. J.Pardé
1957 La productivité des forêts de Pin d'Alep en France. Ann. Ec. Nat. Eaux et Forêts et St. Rech. et Exp.; Nancy. Tome XV, fascic. 2. P. 365 à 414 .
9. Délégation
Générale en
Algérie
1961 Recueil des textes législatifs et réglementaires relatifs aux Forêts et à la Défense et à la Restauration des Sols en Algérie. Mise à jour au 1 janvier 1961. Imprimeries "La Typo-Litho" et J. Carbonel Réunies. Alger.
10. J.Pardé
1961 Dendrométrie. Imprimerie Louis-Jean; Gap . 344 p .
11. I.Nahal
1962 Le Pin d'Alep (*Pinus halepensis* Mill.). Etude taxonomique, phytogéographique, écologique et sylvicole. Ann. Ec. Nat. Eaux et Forêts. Nancy. Tome XIX, fascic. 4; p 473 à 686 .
12. Minist. de
l'Agric
1964 Manuel pratique d'aménagement. Imprimerie Louis-Jean, Gap. 262 p .
13. J.Greco
1966 L'érosion, la Défense et la Restauration des Sols, le Reboisement en Algérie. Publication du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire. Alger. 393 p .
14. B.V.F
1967 Pin d'Alep (*Pinus halepensis*). Association Technique pour la Vulgarisation Forestière; Bulletin de la Vulgarisation Forestière, n°67/9, mars 1967; Paris . 13 p .
15. P.Bouvarel
1969 La sélection des semences forestières: où en sommes-nous en 1969 ? . Revue Forestière Française, numéro spécial: Progrès techniques en sylviculture. P 403 à 413 .

16. M.A.R.A 1969 Instruction générale sur l'aménagement des forêts soumises au régime forestier (projet). Alger .
17. G.Soulères 1969 Le Pin d'Alep en Tunisie. Annales de l'Institut National de Recherches Forestières de Tunisie . Vol. 2, fascic. 1 . 126 p .
18. O.N.F 1970 Manuel d'aménagement; 2^{eme} édition. Imprimerie Louis-Jean, Gap . 202 p .
19. Anonyme 1971 ? Tables de production pour le Pin d'Alep de la région de Djelfa .
20. F.A.O 1971 Développement et aménagement forestier. Algérie. Inventaire des massifs forestiers de l'Aurès. Tome 3, annexes 7, 8, 9 et 10. Oficina tecnica de empresas et ingenieria; S.I; Rome. 423 p .
21. G.R.Ferlin 1971 Réflexions préliminaires sur la sylviculture du Pin d'Alep dans l'Aurès oriental. 17 p .
22. S.Grim 1972 Contribution de la cédraie au développement économique de la région d'Azrou. Rabat. 7 p .
23. R.Croisé
Y.Crouzet 1972 Progrès général en matière d'équipement des forêts. Rev. For. Fr. ; num. sp. : Fonds Forestier National . P. 650 à 656 .
24. S.Grim 1973 La tradition forestière dans la zone du Barrage vert: aperçu succinct . 10 p .
25. Anonyme 1974 ? Tables de production pour le Pin d'Alep de l'Ouest algérien .
26. O.N.F 1974 Sommier de la forêt.
27. O.N.F 1977 Instruction générale sur l'aménagement des forêts soumises au régime forestier. 66 p .
28. C.S.R Est. 1978 Etude d'aménagement de 20.000 hectares de Pin d'Alep dans la daïra d'Ain-Beida . Tome III: Inventaire intensif et manuel d'inventaire. C.S.R Establishment. Mendrisio (Suisse). 104 p .
29. CEMAGREF 1981 Equipement routier des forêts; caractéristiques des voies et réseaux de desserte. Note technique n° 46, 2^{eme} édition, mai 1981. Domaine des Barres, 45.290 Nogent-sur-Vernisson.
30. R.A.D.P 1982 Circulaire et convention interministérielle définissant la participation du Service national à la réalisation des travaux forestiers de Mise en valeur des Terres. 12 p .
31. H.Meddour 1983 Contribution à l'étude de la croissance de Pinus halepensis Mill. en relation avec les groupements végétaux dans la forêt de Bainem. Thèse d'ingénieur agronome; spécialité foresterie. Institut national agronomique, El-Harrach. Alger. 64 p + annexes .

32. Y.Carlier 1984 Aménagement de la troisième série de la forêt d'Ain-Zeddim (monts de Daia, Algérie). Mémoire d'ingénieur agronome . Université catholique de Louvain, Faculté des sciences agronomiques; Unité des Eaux et Forêts; Louvain-la-Neuve ; 1348 Belgique .
33. J.O.R.A.D.P 1984 Loi n° 84/12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts; n° 26, 26 juin 1984 . Traduction française.
34. LESCOMPLEKT 1984 Régularités de la structure, de la croissance et de la productivité du Pin d'Alep et du Chêne vert dans le massif de l'Ouarsenis. LESCOMPLEKT engineering; Sofia . 59 p .
35. H.Abbas 1986 La productivité des forêts de Pin d'Alep dans le sud-est méditerranéen français. Analyses écodendrométriques . Options méditerranéennes; Centre International de Hautes Etudes agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) . Série Etudes; 1986-1; p 127 à 156 .Paris .
36. R.Antoine 1986 Contribution à un programme de formation de cadres en matière forestière en Algérie : Communautés Economiques Européennes . Bruxelles . Mai 1986 . 100 p .
37. J.Bedel 1986 Aménagement et gestion des peuplements de Pin d'Alep dans la zone méditerranéenne française. Opt. med. CIHEAM . Série Etudes 86-1 . Paris . p 109 à 125 .
38. M.L.Chakroun 1986 Le Pin d'Alep en Tunisie . Opt. med.; CIHEAM ; Série Etudes 86-1 . Paris . p 25 à 27 .
39. O.Ciancio 1986 Sylviculture du Pin d'Alep . Opt. med.; CIHEAM ; Série Etudes ; 86-1 ; Paris . p 47 à 54 .
40. M.Dahmane 1986 Les produits du Pin d'Alep en Tunisie . Opt. méd. ; CIHEAM ; Série Etudes ; 86-1 . Paris . p 157 à 161 .
41. D.Klepac 1986 Le Pin d'Alep en Dalmatie . Opt. méd. ; CIHEAM ; Série Etudes ; 86-1 ; Paris . p 29 à 42 .
42. L.Lanier 1986 Intensification de la protection sanitaire des forêts; Algérie , Rapport intérimaire: 9 février-30 avril 1986. FAO/PNUD. Projet DP-FO-ALG/83/013 .
43. I.Nahal 1986 Taxonomie et aire géographique des pins du groupe halepensis . Opt. méd. ; CIHEAM ; Série Etudes ; 86-1 ; Paris . p 1 à 9 .
44. B.Thibaut 1986 Caractéristiques technologiques du bois de Pin d'Alep (Pinus halepensis Mill.) . Opt. méd. ; CIHEAM ; Série Etudes ;86-1 ; Paris . p 163 à 165 .
45. A.Lezzar 1985 Aménagement de la forêt d'El-Berrah (Saïda). 3 volumes ; vol. 1 : présentation et méthodologie , vol. 2 et 3 : annexes . Thèse d'ing. agr. , spéc. for. . Inst. Nat. Agr. El-Harrach . Alger .

46. Ph.Blérot
1987 Informatique et gestion forestière en forêt soumise. Bulletin de la Société Royale Forestière de Belgique; n°5; sept.-oct. 1987; p 197 à 212 .
47. P.Schram
1987 Application de l'informatique dans les aménagements forestiers au Grand Duché du Luxembourg. Bull. Soc. Roy. For. de Belg. ; sept.-oct. 1987 ; p 191 à 196 .
48. S.Grim
1989 Le préaménagement forestier . 2 volumes : vol. 1, Théorie, 182 p ; vol. 2, Sommiers forestiers . Non édité.
49. "
1989 Sept ans de "Notices brèves": chronologie et intitulé des écrits. N.B.P.P.S . 14 p .
50. M.Hamani
1989 Aménagement de la forêt de Berrah (643 ha) par la méthode dite "de la transformation isospécifique". 2 vol. ; vol.1 Plan type d'aménagement, plan de gestion; vol. 2: annexes Thèse d'ing. agr. ; spéc. for. . Inst. Nat. Agr. . El-Harrach . Alger .
51. M.Hammache
1989 Aménagement de la forêt de Krarcha (876 ha) par la méthode dite "de la transformation isospécifique". 2 vol. ; vol. 1 : Plan type d'aménagement, plan de gestion ; vol. 2 : annexes . Thèse d'ing. agr. ; spéc. for. . Inst. Nat. Agr. ; El-Harrach ; Alger .
52. A.Yanat
1989 Aménagement de la forêt d'Ain-Mounet (510 ha) par la méthode dite "de la transformation isospécifique". 2 vol. ; vol. 1 ; Plan type d'aménagement, plan de gestion ; vol. 2 : annexes . Thèse d'ing. agr. ; spéc. for. . Inst. Nat. Agr. ; El-Harrach ; Alger .
53. O.N.F
1989 Manuel d'aménagement. 3^{eme} édition. Imprimerie Nouvelle, Saint-Jean de Braye , 45.000 . 151 p .
54. L.Baar
1990 Aménagement de la forêt domaniale d'Eupen. Aménagement et plan de gestion de la troisième d'Ain-Zeddim en Algérie. Mém. d'ing. agr. ; Univ. Cath. de Louvain . Unité des Eaux et Forêts ; 1348 , LLN , Belgique .
Nota. La forêt d'Eupen se trouve en Belgique et la troisième série d'Ain-Zeddim est incluse dans le territoire ayant fait l'objet d'un préaménagement orthogonal. Il s'agissait de vérifier que le logiciel mis au point pour des forêts d'Europe tempérée, à vocation de production affirmée depuis longtemps, est adapté au système de gestion du patrimoine forestier développé en Algérie à partir de 1968. Le test s'est révélé globalement concluant de même que l'avait été l'essai de cartographie informatisée effectué sur la forêt d'Oum-Graf en 1988 (cf réf. bibl. n° 48, vol. 1).

55. I.N.C
1990 Carte d'Algérie. Edition primaire. Feuille Daoud:
8 cartes au 1/25.000 .
56. S.Grim
1991 Proposition en vue de la constitution d'un projet de
développement dans le domaine forestier avec l'aide
d'institutions internationales: utilisation de l'outil
informatique pour la prévention et la lutte contre les
incendies de forêts. N.F.B , n° 217 ; 9 p .
57. "
1991 Essai d'un bilan des réalisations liées au projet d'ext-
ension du préaménagement à une grande partie de la
pineraie oranaise en prévision du programme 1991.
N.F.B , n° 218 ; 9 p .
58. "
1991 Proposition en vue de la constitution d'un projet de
développement dans le domaine forestier avec l'aide
d'institutions internationales: constitution d'un
territoire de démonstration destiné à la formation du
personnel forestier à l'aménagement élaboré sur pré-
aménagement non rectiligne . N.F.B , n° 219 ; 2 p .
59. "
1991 Proposition en vue de la constitution d'un projet de
développement dans le domaine forestier avec l'aide
d'institutions internationales: Elaboration d'un manuel
traitant des techniques de mise en valeur des pineraies
à Pin d'Alep . N.F.B , n° 220 ; 4 p .
60. "
1991 Proposition en vue de la constitution d'un projet de
développement dans le domaine forestier avec l'aide
d'institutions internationales: le Barrage vert , bilan
et réajustements technico-économiques. N.F.B , n°221,5p.
61. "
1991 Proposition en vue de la constitution d'un projet de
développement dans le domaine forestier avec l'aide
d'institutions internationales: élaboration d'un manuel
d'aménagement traitant des particularités forestières
algériennes . N.F.B , n° 222 ; 3 p .
62. "
1991 Proposition en vue de la constitution de deux grands
projets de préaménagement couvrant approximativement
400.000 ha dans la région oranaise . N.F.B, n°223, 5 p .
63. "
1991 Proposition en vue de la constitution de trois projets
de préaménagement couvrant approximativement 600.000
hectares dans la région oranaise. N.F.B , n° 224 ; 6 p .
64. M.Seddoud
1991 Cartographie liée à l'aménagement de la première série
de recherches de la forêt domaniale de Bainem. 2 volumes
Thèse d'ing. agr. , spéc. for. . Inst. Nat. Agr. ;
El-Harrach ; Alger .

Nota. Bon travail quant au fond mais présentation inadmissible en raison du nombre anormalement élevé de fautes d'orthographe et de syntaxe. M. Seddoud ne semble pas avoir l'intention de se conformer à la mise en demeure qui lui avait été faite de présenter une version corrigée de son texte.

65. S.Grim
1992 Neuf ans de "Notices brèves": chronologie et intitulé des écrits. N.F.B , n° 225 ; 3 p .
66. "
1992 Proposition en vue de la constitution de quatre projets de préaménagement et d'aménagement - à finalité principale de production ligneuse - couvrant approximativement 800.000 ha dans la région oranaise. N.F.B , n°228; 9 p .
67. "
1992 Proposition en vue de la constitution de cinq projets de préaménagement et d'aménagement - à finalité principale de production - couvrant approximativement 1.000.000 d'hectares . N.F.B , n° 230; 12 p .
68. "
1992 Proposition en vue de la constitution de six projets de préaménagement et d'aménagement - à finalité principale de production - couvrant approximativement 1.200.000 ha. N.F.B ; n° 232; 14 p .